



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### politique de l'éducation

Question écrite n° 109929

#### Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'information des élèves quant aux différentes filières de formation que ceux-ci peuvent emprunter, dans la perspective d'une entrée dans la vie active. De nombreuses professions, dont celles en pleine expansion du bâtiment et des travaux publics, ne parviennent toujours pas à recruter les personnels qualifiés dont elles ont besoin. Il lui demande donc de lui faire connaître les mesures prises par son ministère pour informer les élèves des formations professionnelles qui offrent des débouchés intéressants.

#### Texte de la réponse

Faire bénéficier les jeunes d'une information à la fois fiable et exhaustive sur les métiers, les formations qui y mènent et les perspectives d'emploi constitue un des objectifs prioritaires de l'action du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en matière d'information et d'orientation. Dans cet objectif, l'information doit répondre au mieux à la demande sociale, aux besoins économiques du pays et à l'exigence de connaissance du monde moderne. Toutes les voies de formation, incluant l'apprentissage, et voies d'orientation ainsi que leurs débouchés professionnels font l'objet de présentations par les professeurs principaux et par les conseillers d'orientation-psychologues, notamment dans les séances d'information et de sensibilisation à l'orientation, dans les collèges et les lycées. L'objectif visé doit être, précisément, de corriger les représentations stéréotypées que les élèves et les familles ont de certaines formations et de certains métiers, comme, par exemple, ceux du bâtiment et des travaux publics. Cette information sur les perspectives de recrutement est également diffusée dans le cadre de la découverte professionnelle au collège. L'option de découverte professionnelle de trois heures, mise en place dans les collèges depuis la rentrée 2005, vise à apporter aux élèves de troisième une première connaissance du monde professionnel par une découverte des métiers, du milieu professionnel et de l'environnement économique et social. 70 000 collégiens l'ont choisie cette année. Ce sujet sera également abordé dans le cadre des entretiens d'orientation créés pour tous en troisième dès cette année et en première à partir de 2008. Enfin, le ministère a ouvert au début de l'année universitaire un site internet d'information sur l'enseignement supérieur qui permet à tous les élèves et aux familles, de rechercher des renseignements précis et complets sur toutes les formations post-baccalauréat et leurs perspectives d'insertion dans la vie active (Le portail de l'étudiant, [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)). Ces informations permettront également d'alimenter les entretiens d'« orientation active », que les universités commencent à organiser pour mieux conseiller les élèves de terminale soucieux d'avoir un avis sur leurs vœux d'inscription à l'université. Ces mesures commencent déjà à porter leurs fruits, puisque, comme le souligne une étude et pour reprendre l'exemple du bâtiment et des travaux publics, les centres de formation des apprentis du bâtiment et des travaux publics refusent des jeunes cette année par manque de place, alors que les recrutements étaient très difficiles jusqu'à présent.

#### Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

**Circonscription** : Haute-Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 109929

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 20 février 2007

**Question publiée le** : 14 novembre 2006, page 11737

**Réponse publiée le** : 27 février 2007, page 2172